

Le Président

A

Monsieur Frédéric PAPET
Directeur des sapeurs-pompiers
Direction générale de la sécurité civile et de la gestion
des crises
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Paris, le 7 juin 2021

Monsieur le Directeur,

Le décret du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels est venu réformer les épreuves physiques communes aux concours externes ouverts pour le recrutement de notre corps de métier, en particulier le parcours professionnel adapté.

À l'occasion de récentes formations pour le maintien des acquis de l'encadrement des activités physiques, les nouvelles épreuves sportives ont pu être testées en conditions réelles. D'après nos premières remontées, les niveaux de charges établis entraînent de grandes difficultés à une grande partie des participants.

Aussi, dans le but de ne pas pénaliser la filière de recrutement, et en particulier dans l'ambition partagée de diversification des profils, j'appelle de tous mes vœux que soient anticipée la production de statistiques sur la réussite de ces nouvelles épreuves et que soit réalisé à l'issue des concours un retour d'expérience objectif sur l'ensemble du parcours professionnel adapté, ouvrant sur les éventuels aménagements à y apporter.

Rien ne doit conduire nos territoires à pénaliser leurs recrutements et nous vous remercions par avance pour l'action que vous pourrez mener en ce sens.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Grégory ALLIONE